



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2021

**Validé le 25 janvier 2022**

---

**PRESENTS** : Chantal BARRIERE - Virginie CASTANIER - Zoe POHL BOUSQUET - Gérard RAMONDENC- Christophe RAYSSAC - Dominique ROURE - Jean Jacques SELLAM - Christian VERNHET

**REPRESENTE** : Ghislain CABAL-ZINCK (Pouvoir à Dominique ROURE)

**ABSENTE EXCUSEE** : Sylvie MEUNIER

### ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du conseil municipal du 24 septembre 2021
  - 2 – Délibération agent recenseur
  - 3 - Délibération suppression de la caisse des écoles
  - 4 – Délibération pour exempter le roquefort du nutri-score
  - 5 - Délibération sur l'achat du terrain côtoyant le parking du pont
  - 6 - Délibération décision modificative
  - 7 – Délibération régie transport scolaire - informations sur le transport scolaire
  - 8 – Délibération classe transplantée
  - 9 – Délibération emploi château
  - 10 -Délibération commissions municipales
  - 11 – Informations diverses : projet éco-hameau - maison Rascalou – bilan château – bilan camping - Repas communal
  - 12 - Questions diverses : concert de Noel – tour de table – date du prochain CM
- 

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 ; il fait le tour des conseillers présents et des absents excusés. Il précise que quatre délibérations ont été rajoutées à l'ordre du jour initial, compte tenu de l'actualité de ces derniers jours.

1. **Le compte rendu du conseil** du 24 septembre est *approuvé à l'unanimité*.

**2. DELIBERATION AGENT RECENSEUR :**

Monsieur le Maire précise qu'un appel d'offre a été effectué pour recruter un agent recenseur (recensement du 20 janvier 2022 au 19 Février). Seule, Madame Diva Rouquette s'est portée candidate. Le suivi d'une formation préalable (INSEE) est obligatoire. Madame Rouquette connaît parfaitement notre territoire.

*Délibération à l'unanimité pour désigner madame D. Rouquette comme agent recenseur.*

**3. SUPPRESSION DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire indique que la caisse des écoles de la commune n'a plus aucune activité depuis déjà de nombreuses années. Dominique Roure, adjoint au maire, rappelle l'histoire des « caisses des écoles » et leur missions initiales visant à accompagner l'instruction obligatoire. Il constate, avec regret, que cette caisse des écoles n'a plus de fonction comme c'est le cas dans la plupart des communes.

*Délibération à l'unanimité pour la suppression de la caisse des écoles municipale.*

**4. MOTION DE SOUTIEN POUR EXEMPTER LES AOP ET PARTICULIEREMENT ROQUEFORT DU « NUTRISCORE ».**

Madame Virginie Castanier, adjointe au maire, rappelle les démarches engagées pour exempter les AOP et particulièrement le Roquefort du « nutriscore » qui n'est pas adapté à ce produit réalisé avec des produits naturels de qualité. Elle précise que cette démarche qui s'inscrit dans une mobilisation des communes de l'intercommunalité, est une démarche de soutien à l'ensemble des acteurs de la filière.

*Délibération prise à l'unanimité.*

**5. DELIBERATION SUR L'ACHAT DU TERRAIN JOUXTANT LE PARKING DU BOURG**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune, d'acquérir une partie du terrain jouxtant le parking en dessous de l'auberge. Ce terrain pourra être mis à disposition des entreprises lors des travaux du pont et servira ensuite de parking. Il s'agit de la parcelle cadastrée section I N° 803 pour une surface de 23 ares et 62 ca achetée pour la somme de 1181 €.

*Délibération à l'unanimité favorable à cet achat et pour autoriser monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cet achat.*

## **6. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET MUNICIPAL**

Monsieur le Maire précise que des dépenses imprévues (remplacement d'employés communaux – cout de l'énergie...) nécessitent de modifier le budget municipal initialement prévu. La modification porte sur une somme de 10 000€.

*Délibération prise à l'unanimité.*

## **7. REGIE « TRANSPORT SCOLAIRE »**

A la demande de la trésorerie principale, monsieur le Maire propose de supprimer la régie municipale concernant le transport scolaire. Cette régie a fonctionné une seule année (2017) et n'a plus de fonction depuis. *Délibération à l'unanimité.*

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard Ramondenc, adjoint au maire, qui rappelle les règles relatives à l'organisation du transport scolaire. La région a décidé de modifier les modalités du transport scolaire en passant désormais des contrats de sept ans, exigeant des véhicules neufs à la signature du contrat. La conductrice actuelle ne souhaite plus, dans ces conditions, poursuivre la responsabilité du transport scolaire. Une réponse en ce sens a été adressée à la région. Un appel d'offre sera donc réalisé pour trouver un organisateur. Les échanges qui suivent, insistent sur la perte de proximité et de qualité que cette nouvelle organisation va causer.

En revanche le transport de l'enfant des Canacs est en cours de règlement grâce à diverses interventions de l'association et de la municipalité. Selon le conseiller régional du secteur, la région devrait autoriser le transport que la commune devra cependant financer.

## **8. CLASSE DE NATURE**

Dominique Roure, adjoint au maire, présente le projet de l'école de saint Izaire d'organiser une classe de nature en mars dans la cadre d'un projet pédagogique et éducatif sur la biodiversité. Ce projet engage une dépense de 4500€ /5000€ selon le nombre d'élèves participants, dépense à laquelle s'ajoute le transport (1700€). Un dossier est déposé par l'école auprès de la DASEN.

L'Association des parents d'élèves finance le séjour. Le transport sera financé par diverses activités (gâteaux par la classe – tombola, concours de belote par l'APE...). La commune complètera le solde (entre 500 et 1000€). Elle financera également le spectacle de Noël (100€ et autobus 130€). L'autobus de la communauté de commune sera demandé pour le spectacle.

*Délibération de principe approuvée à l'unanimité.*

## **9. EMPLOI CULTURE / PATRIMOINE**

Monsieur le Maire rappelle la prestation fort appréciée de madame Laplume cet été au château ; Il donne ensuite la parole à Dominique Roure, adjoint au maire, qui présente la possibilité de recruter madame Laplume dans le cadre d'un « parcours emploi compétence »

(PEC). Les modalités du PEC sont présentées avec une participation de l'état de 80 % du coût de cet emploi qui peut prendre la forme d'un CDD de 20 ou 30 Heures hebdomadaires (coût mensuel pour la commune de 178€ à 267€ selon la durée). Une entrevue avec pôle emploi devra préciser les modalités et l'éligibilité de la commune à ce type d'emploi.

Les échanges qui suivent attestent de l'intérêt des conseillers pour ce PEC. Les missions de madame Laplume seront ciblées prioritairement sur l'animation et la valorisation du patrimoine, sur la communication, sur l'animation d'une politique culturelle et artistique pour notre commune.

*Délibération de principe favorable au recrutement de madame Laplume sur un PEC sous réserve de la réponse de pôle emploi. Délibération prise à l'unanimité.*

## **10. COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire rappelle les engagements qui ont été pris lors de la campagne électorale sur le développement d'une concertation directe avec nos concitoyens, sous forme de commissions consultatives. Il donne la parole à Dominique Roure, adjoint au maire, qui présente l'objet et les modalités de ces commissions présentées dans le bulletin municipal et lors des permanences. Ces commissions sont destinées à engager une concertation élargie sur des projets complexes et des thématiques transversales en lien avec les compétences de la commune. Elles sont destinées à éclairer les choix du conseil municipal qui reste l'instance de décision.

Quatre thématiques sont proposées : « mieux vivre dans la commune pour mieux répondre aux besoins des habitants » – « engager une politique de l'eau pour les années à venir » - « valoriser et animer notre patrimoine communal » - « développer le tourisme vert ». Ces thématiques n'appellent pas de commentaire particulier. Les échanges portent sur les modalités de mise en œuvre de ces commissions et sur la capacité de mobilisation des habitants pour participer à ces commissions.

*Délibération favorable à la mise en œuvre de ces commissions prise à l'unanimité.*

## **11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

Monsieur le Maire fait un point sur les projets en cours au sein de la commune.

- Gérard Ramondenc, adjoint au maire, fait état d'une entrevue avec "Provicis Sud massif central habitat relatif à l'éco hameau. Cet opérateur serait intéressé pour construire 4 à 5 maisons de type T4 (85m<sup>2</sup>), avec jardin et garage, sur des parcelles d'environ 400 m<sup>2</sup>. Restent à voir les modalités (achat, location...). Cette opération permettrait d'accroître les habitants de la commune en favorisant l'installation de familles avec enfants. En revanche, il semble que cet opérateur ne soit pas intéressé par la commercialisation de la maison Rascalou que la commune devra gérer. Des échanges ont lieu sur cette perspective, notamment sur le degré de risque financier que ce projet pourrait comporter et sur la nécessité de valoriser cette maison achetée par la commune il y a déjà quelques années. Faute d'éléments concrets à ce stade (niveau des subventions – capacité de remboursement - coût actualisé des

travaux- taux et durée de l'emprunt...), le débat s'interrompt pour se poursuivre ultérieurement. Gérard Ramondenc indique qu'il va relancer l'architecte et le Maire indique qu'il fera le point avec la sous-préfecture pour les subventions.

- Virginie Castanier, adjointe au maire, présente ensuite le bilan du château qui aura vu à ce jour 1839 visites contre plus de 2500 en moyenne les années précédentes. Le bilan financier indique un bénéfice de 1748 euros (10098 € de recettes pour 8350€ de dépenses). Le bilan du camping indique un bénéfice de 619,94€ (5580€ de recettes pour 4960,06€ de dépenses).
- Compte tenu de la crise sanitaire qui sévit encore, monsieur le Maire indique que le repas communal se fera encore cette année sous forme de plateaux à venir chercher à l'auberge pour les personnes de plus de 65 ans. (Coût du plateau de 15€ pris en charge par la commune).

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

- Dominique Roure, adjoint au maire indique qu'un projet de concert de Noël est à l'étude pour le mercredi 22 décembre au soir avec deux chorales du secteur. Les démarches sont en cours avec la paroisse pour l'utilisation de l'église (gratuité - mesures sanitaires...). En revanche, la mairie n'organisera pas de verre de l'amitié pour éviter tout risque de contagion.
- Un tour de table permet à chaque conseiller de s'exprimer.

**Monsieur le maire conclut le conseil en indiquant que la prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 21 Janvier 2022.**